



**Territoire de Belfort**  
**Conseil général**

I.S.S.N. - 0764 -5295

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**MAI 2011  
N° 135**

**Date de publication :  
5 juillet 2011**



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS****DU DEPARTEMENT****DU TERRITOIRE DE BELFORT**

N° 135

---

**TABLE DES MATIERES**

---

**ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT****DIRECTION GENERALE**

- Arrêté n° 2011-672 du 3 mai 2011  
portant constitution des commissions spécialisées du Conseil général page 5
- Arrêté n° 2011-704 du 13 mai 2011  
portant composition des Commissions administratives paritaires page 7
- Arrêté n° 2011-705 du 13 mai 2011  
portant composition du Comité technique paritaire page 10
- Arrêté n° 2011-706 du 13 mai 2011  
portant composition du Comité d'hygiène et sécurité page 12
- Arrêté n° 2011-707 du 13 mai 2011  
portant composition des Commissions administratives paritaires  
locales du Foyer de l'enfance page 14
- Arrêté n° 2011-796 du 26 mai 2011  
portant désignations pour siéger au sein de commissions ou d'organismes  
assimilés page 16

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE – DEVELOPPEMENT SOCIAL, EDUCATIF ET CULTUREL**

- Arrêté n° 2011-678 du 4 mai 2011  
relatif à la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique  
par les professionnels de santé du pôle Actions de santé page 28

- Arrêté n° 2011-791  
fixant le coût horaire de référence pour l'intervention d'une assistante de vie  
à domicile dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'autonomie  
à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 page 29
- Arrêté n° 2011-962 du 26 mai 2011  
portant représentation des élus au sien de la Commission Exécutive du  
groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes  
Handicapées (Comexe du GIP MDPH) du Territoire de Belfort page 31

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE – DEVELOPPEMENT INTERNE**

- Arrêté n° 2011-673 du 3 mai 2011  
désignation du représentant du président de la commission  
d'appel d'offres page 33
- Arrêté n° 2011-674 du 3 mai 2011  
Institution d'une commission pour l'analyse des marchés soumis  
à une procédure adaptée, dite «commission MAPA» page 35

#### **DIVERS :**

- Arrêté n° 2011077-0002 du 2 mai 2011  
arrêté conjoint de la Préfecture du Territoire de Belfort de Belfort  
et du Conseil général du Territoire de Belfort portant modification  
de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie  
des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort page 38

## Arrêté n° 2011-672 portant constitution des commissions spécialisées du Conseil général

Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,

Vu l'article L. 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 16 DGADI-CG 11.4 du 18 avril 2001,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil général relatif aux Commissions spécialisées du Conseil général,

### Arrête

#### — Article 1<sup>er</sup>

Les Commissions spécialisées, au sein du Conseil général, sont constituées comme suit :

#### Commission spécialisée n° 1 :

##### Economie, économie sociale et solidaire, emploi

Politique de la ville et vie des quartiers Emploi Zones d'activités/Aménagement foncier Bâti industriel Aide aux entreprises et à l'artisanat Coordination avec la Région Economie sociale et solidaire/Insertion	<b>Daniel Feurtey : Président</b> Christian Proust Christian Rayot Samia Jaber Marie-José Fleury Christophe Grudler Cédric Perrin
--	---

#### Commisison spécialisée n° 2 :

##### Culture, éducation, enseignement supérieur

Collèges Equipements et évènements culturels Médiathèque départementale Archives départementales Réseau culturel Réseau sportif et associatif Tourisme	<b>Guy Miclo : Président</b> Anne-Marie Forcinal Pierre Oser Dominique Retailleau Christophe Grudler Didier Vallverdu
--	--

**Commission spécialisée n° 3 :****Solidarité, santé, logement social**

Logement social Personnes handicapées Personnes âgées Enfance et famille Actions de santé Action sociale territoriale/Prévention Médiation	<b>Samia Jaber : Présidente</b> Marie-José Fleury Daniel Feurtey Pierre Oser Guy Miclo Christophe Grudler Damien Meslot
---	---

**Commission spécialisée n° 4 :****Infrastructures, environnement, transports**

Education à l'environnement Eau et rivières Déchets et qualité de l'air Paysages – Espaces naturels Sites touristiques Agriculture Routes et sécurité routière Pistes cyclables Réseau ferré et fluvial Transports en commun	<b>Anne-Marie Forcinal :</b> <b>Présidente</b> Daniel Feurtey Christian Rayot Guy Miclo Christian Proust Christophe Grudler Florian Bouquet
---	--

**— Article 2**

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Belfort le 3 mai 2011  
Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves Ackermann

## **Arrêté n° 2011-0704 portant composition des Commissions administratives paritaires**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le résultat des élections aux Commissions administratives paritaires en date du 6 novembre 2008,

VU l'arrêté DRH 110021 du 3 janvier 2011 modifiant l'arrêté DRH 082278 du 22 décembre 2008 portant composition des commissions administratives paritaires,

VU le résultat des élections cantonales en date des 20 et 27 mars 2011,

**Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort,**

### **Arrêté**

#### **— Article 1er**

Les représentants de la Collectivité territoriale aux Commissions administratives paritaires des services du Département désignés en application de l'article 4 du décret du 17 avril 1989 susvisé sont :

- Représentants titulaires :
  - Monsieur Yves Ackermann, Président,
  - Madame Anne-Marie Forcinal,
  - Monsieur Guy Miclo,
  - Monsieur Daniel Feurtey,
  - Monsieur Christian Proust.
- Représentants suppléants :
  - Monsieur Dominique Retailleau,
  - Monsieur Pierre Oser,

- Madame Marie-José Fleury,
- Monsieur Christian Rayot,
- Madame Samia Jaber.

## — Article 2

La représentation du personnel n'est pas modifiée :

### **CAP de catégorie A**

#### - **Représentants titulaires :**

##### **Groupe 6 :**

- Monsieur Jean-Paul Granger, FSU.

##### **Groupe 5 :**

- Monsieur Philippe Péquignot, FSU,
- Madame Véronique Maurer, FSU,
- Madame Valérie Fleuriot, FSU.

#### - **Représentants suppléants :**

##### **Groupe 6 :**

- Madame Martine Rougeot, FSU.

##### **Groupe 5 :**

- Madame Marie-Noëlle Schulz-Outrey, FSU,
- Madame Claudine Gouaille, FSU,
- Monsieur Hervé Smets, FSU.

### **CAP de catégorie B**

#### - **Représentants titulaires :**

##### **Groupe 4 :**

- Monsieur Gille Barthélémy, FSU,
- Madame Béatrice Damidaux, FSU,
- Madame Scherazade Saihi, FO.

##### **Groupe 3 :**

- Madame Marie-Christine Euvrard, FSU.

- **Représentants suppléants :**

**Groupe 4 :**

- Madame Mireille Reinhart, FSU,
- Monsieur William Pereira, FSU,
- Monsieur Gilles Gautherot, FO.

**Groupe 3 :**

**CAP de catégorie C**

- **Représentants titulaires :**

**Groupe 2 :**

- Monsieur Michel Longhi, FSU,
- Monsieur Olivier Billot, FO.

**Groupe 1 :**

- Madame Marie-Claude Humbert, FSU,
- Madame Laure Bonvalot, FSU,
- Monsieur Nouredine Ahmed-Seid, FO.

- **Représentants suppléants :**

**Groupe 2 :**

- Madame Sylviane Ebro, FSU,
- Madame Yvette Ferrez, FO.

**Groupe 1 :**

- Madame Martine Druet, FSU
- Madame Laurence Camozzi, FSU
- Monsieur Bertrand Pailler, FO.

**— Article 3**

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Territoire de Belfort.

Belfort, le 13 mai 2011  
Le Président,  
Signé : Yves Ackermann

## **Arrêté n° 2011-0705 portant composition du Comité technique paritaire**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 32 et 33,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifiée relatif aux Comités techniques paritaires de collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le résultat des élections au Comité technique paritaire en date du 6 novembre 2008,

VU le résultat des élections cantonales en date des 20 et 27 mars 2011,

**Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du  
Département du Territoire de Belfort,**

### **Arrêté**

#### **— Article 1er**

Sont désignés en qualité de représentants de la Collectivité au Comité technique paritaire :

#### **REPRESENTANTS TITULAIRES :**

Monsieur Yves Ackermann  
Madame Anne-Marie Forcinal  
Monsieur Daniel Feurtey  
Monsieur Jérôme Maillard  
Madame Hélène Lestarquit

Monsieur Christian Schwartz

Président du Conseil général,  
Vice - Présidente du Conseil général,  
Vice - Président du Conseil général,  
Directeur général des services départementaux,  
Directrice générale adjointe – Développement interne,  
Directeur du management et des ressources humaines.

**REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

Monsieur Dominique Retailleau	Conseiller général délégué,
Monsieur Guy Miclo	Vice - Président du Conseil général,
Madame Samia Jaber	Vice - Présidente du Conseil général,
M. le Directeur général adjoint – Développement social, éducatif et culturel	
Monsieur Michel Estienne	Directeur général adjoint – Développement local,
Madame Evelyne Perriguy	Directrice adjointe du management et des ressources humaines.

**— Article 2**

La représentation du personnel n'est pas modifiée :

**REPRESENTANTS TITULAIRES :**

Monsieur Philippe Péquignot	FSU,
Madame Marie-Christine Euvrard	FSU,
Monsieur Gilles Barthélémy	FSU,
Madame Mireille Reinhart	FSU,
Monsieur Francis Raffin	FO,
Madame Sylvie Rémerly	CFDT.

**REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

Monsieur Jean-Paul Granger	FSU,
Madame Valérie Fleuriot	FSU,
Madame Nadine Jacquet	FSU,
Monsieur Michel Longhi	FSU,
Madame Isabelle Nehdi	FO,
Madame Elisabeth Jubin	CFDT.

**— Article 3**

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Territoire de Belfort.

Belfort, le 13 mai 2011,  
Le Président,  
Signé : Yves Ackermann

## **Arrêté n° 2011-0706 portant composition du Comité d'hygiène et sécurité**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU les décrets n°85-565 et 85-603 des 30 mai 1985 et 10 juin 1985 modifiés relatifs aux Comités techniques paritaires des collectivités territoriales et à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale,

VU le résultat des élections aux Commissions administratives paritaires en date du 6 novembre 2008,

VU le résultat des élections cantonales en date des 20 et 27 mars 2011,

**Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort,**

### **Arrêté**

#### **— Article 1er**

Sont désignés en qualité de représentants de la Collectivité au Comité d'hygiène et sécurité :

##### REPRESENTANTS TITULAIRES :

Monsieur Yves Ackermann  
Monsieur Jérôme Maillard  
Monsieur Christian Schwartz

Président du Conseil général  
Directeur général des services départementaux  
Directeur du management et des ressources humaines

##### REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

Madame Anne-Marie Forcinal  
Monsieur Michel Estienne  
Madame Evelyne Perriguy

Vice-Présidente du Conseil général  
Directeur général adjoint – Développement local  
Directrice adjointe du management et des ressources humaines

— Article 2

La représentation du personnel n'est pas modifiée :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

Monsieur William Pereira	FSU,
Madame Marie-Line Jimenez	FO,
Madame Sylvie Rémy	CFDT.

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

Monsieur Gilles Barthélémy	FSU,
Monsieur Francis Raffin	FO,
Madame Elisabeth Jubin	CFDT.

— Article 3

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Territoire de Belfort.

Belfort, le 13 mai 2011  
Le Président,  
Signé : Yves Ackermann



**— Article 2**

La représentation du personnel n'est pas modifiée :

**COMMISSION N°5**

**Représentant titulaire :**

Madame Elisabeth Marion

**Représentante suppléante :**

Madame Nathalie Voloch

**— Article 3**

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Territoire de Belfort.

Belfort, le 13 mai 2011  
Le Président,  
Signé : Yves Ackermann

## **Arrêté n° 2011-796 portant désignations pour siéger au sein de commissions ou d'organismes assimilés**

Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,

Vu l'article L.3221-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 DG-CG 11.3 du 31 mars 2011 relative à l'élection du Président du Conseil général,

### **Arrête**

#### **— Article 1<sup>er</sup>**

Les désignations pour siéger au sein de commissions ou d'organismes assimilés sont arrêtées conformément au tableau ci-joint.

#### **— Article 2**

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Belfort, le 26 mai 2011

Le Président du Conseil général,

Signé : Yves Ackermann

## - Culture, sport et vie associative

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration de l'association du centre chorégraphique national de Franche-Comté à Belfort-Sochaux	ACKERMANN Yves MICLO Guy	
Assemblée générale du centre d'information jeunesse de Franche-Comté	RETAILLEAU Dominique, représentant monsieur le Président du Conseil général	
Musée des techniques et cultures comtoises	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : MICLO Guy	
Conseil d'administration de l'association pour la promotion des emplois liés au secteur du sport et de l'animation – Profession Sport 25	OSER Pierre	
Commission régionale de sport de haut niveau	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : OSER Pierre	
Assemblée générale de l'office municipal des sports –Belfort-O.M.S.	OSER Pierre	
Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative	OSER Pierre, représentant monsieur le Président du Conseil général	

## - Développement économique et partenariat avec les communes

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Commission de dépouillement des votes proclamant les résultats des élections à la CDCI (obligatoirement un membre désigné à la Commission départementale de la coopération intercommunale –DEPC 330/A)	MICLO Guy	
Comité régional du tourisme	MICLO Guy	Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de Belfort et du Territoire de Belfort
Commission départementale d'aménagement commercial du Territoire de Belfort	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : RAYOT Christian	
Commission départementale consultative des gens du voyage	OSER Pierre JABER Samia FEURTEY Daniel MICLO Guy	LEHEC Jean-Pierre, Directeur de l'économie, du partenariat et du logement POURTIER Valérie, Responsable du Pôle Logement - Direction de l'Economie, du Partenariat et du Logement
Comité de coordination pour la prévention des difficultés des entreprises artisanales	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : RAYOT Christian	
Commission restreinte du fonds de solidarité pour le logement chargée d'attribuer les aides	MAILLARD Jérôme, Directeur général des services départementaux	
Commission élargie du fonds de solidarité pour le logement	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant	
Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) (a remplacé le comité responsable du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées dans le Département du Territoire de Belfort pour la période 2006-2010)	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général, co-président du comité ou son représentant : LEHEC Jean-Pierre, Directeur de l'Economie, du Partenariat et du Logement	
Commission régionale d'action touristique	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : MICLO Guy	
Commission de médiation (DALO)	JABER Samia	POURTIER Valérie, Responsable du Pôle Logement - Direction de l'Economie, du Partenariat et du Logement
Commission consultative régionale de planification	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général	
Comité d'évaluation du plan d'hébergement d'urgence des personnes sans abri	JABER Samia, ESTIENNE Michel, Directeur général adjoint - Développement local	
Conférence régionale d'aménagement et de développement du Territoire	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général FORCINAL Anne-Marie	

- **Education et vie scolaire**

<b>Intitulé</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Comité de pilotage de la classe-relais	MAILLARD Jérôme, Directeur général des services départementaux ou son représentant : DOLARD Evelyne, Directrice de l'éducation, de la culture et des sports	
Commission de concertation de l'Académie de Besançon	RETAILLEAU Dominique	MICLO Guy
Commission régionale des bourses nationales d'études du second degré	RETAILLEAU Dominique	
Conseil d'administration de l'institut universitaire de formation des maîtres de Franche-Comté (I.U.F.M.)	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général, membre de droit ou son représentant : RETAILLEAU Dominique	
Conseil d'administration de l'université ouverte de Franche-Comté	RETAILLEAU Dominique	
Groupe de travail académique consultatif	DOLARD Evelyne, Directrice de l'éducation, de la culture et des sports	
Comité consultatif des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique de Franche-Comté (C.D.D.P.)	RETAILLEAU Dominique, DOLARD Evelyne, Directrice de l'éducation, de la culture et des sports	
Conseil d'administration du centre régional de documentation pédagogique C.R.D.P.	RETAILLEAU Dominique MICLO Guy	
Conseil des études de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (U.T.B.M.)	ACKERMANN Yves	

- **Enfance et famille**

<b>Intitulé</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Commission consultative paritaire départementale des assistantes maternelles	JABER Samia VARVATIS Serge, Directeur de l'enfance et de la famille DUPUIS Béatrice, Directrice des actions de santé  SCHWARTZ Christian, Directeur du management et des ressources humaines	ACKERMANN Yves FALLER Marcel, Responsable du Centre départemental de placement GERMAIN Christine Responsable prévention enfance famille COLLE Elisabeth Direction du management et des ressources humaines

## - Environnement

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Commission d'information et de suivi de la décharge industrielle de Bonfol	FORCINAL Anne-Marie RAYMOND Jean	
Commission communale d'aménagement foncier de Frais dans le Territoire de Belfort	FORCINAL Anne-Marie RICHERT Jean, Directeur de l'environnement GRANGER Jean-Paul, Responsable de la cellule agriculture et gestion de l'espace	
Commission intercommunale d'aménagement foncier de Fontaine – Larivière - Vauthiermont	FORCINAL Anne-Marie RICHERT Jean, Directeur de l'environnement GRANGER Jean-Paul, Responsable de la cellule agriculture et gestion de l'espace	
Commission intercommunale d'aménagement foncier d'Angeot – Lachapelle-sous-Rougemont	FORCINAL Anne-Marie RICHERT Jean, Directeur de l'environnement GRANGER Jean-Paul, Responsable de la cellule agriculture et gestion de l'espace	
Comité départemental de l'information géographique	FORCINAL Anne-Marie	
Comité de rivière (sur le bassin versant de la Savoureuse)	FORCINAL Anne-Marie MICLO Guy ESTIENNE Michel, Directeur général adjoint – Développement local	
Commission départementale d'orientation de l'agriculture	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : FORCINAL Anne-Marie	

## - Insertion sociale et professionnelle

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Fonds d'aide aux jeunes	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : JABER Samia	
Conseil d'administration de l'entreprise d'insertion S.A.P.I.N. (Service d'Aménagement Pour l'Insertion Nord)	FLEURY Marie-José RAYOT Christian VALLVERDU Didier PERRIN Stéphane	
Comité de pilotage du Contrat local de sécurité de Belfort et de son agglomération	JABER Samia	
Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique	RAYOT Christian	FLEURY Marie-José
Association d'aide aux victimes – accès au droit et médiation (AVADEM)	JABER Samia	ROSSELOT Thierry, Chargé de mission prévention médiation
Commission départementale de l'orientation et de la formation des jeunes - C.O.F.O.J.- (commission faisant partie du comité départemental de la formation professionnelle de la promotion sociale et de l'emploi)	RETAILLEAU Dominique FLEURY Marie-José	JABER Samia FEURTEY Daniel
Comité local emploi-formation – C.L.E.F.-	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : RAYOT Christian	
Mission Locale du Territoire de Belfort (ML90) Ancienne dénomination : Mission Départementale Espaces Jeunes (MDEJ) « Association pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du Territoire de Belfort »	FLEURY Marie-José	
Centre interinstitutionnel de bilans de compétences du Territoire de Belfort	Monsieur le Directeur général adjoint - Développement social, éducatif et culturel	

## - Insertion sociale et professionnelle/Santé

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration de l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé »	JABER Samia	
Comité départemental de lutte contre la toxicomanie	FLEURY Marie-José	
Conseil d'administration de l'Association Hospitalière de Franche-Comté	FLEURY Marie-José	
Sous-comité des transports sanitaires	FLEURY Marie-José	
Commission régionale des interruptions volontaires de grossesse -I.V.G.-	FLEURY Marie-José ou son représentant : DUPUIS Béatrice, Directrice des actions de santé	

## - Personnes âgées et handicapées

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration de l'association pour adultes et jeunes handicapés – APAJH-	FEURTEY Daniel	
Commission départementale d'agrément de particuliers pour l'accueil à leur domicile à titre onéreux de personnes âgées et handicapées adultes	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général ou son représentant : DRO Françoise, Directrice des personnes âgées et des personnes handicapées	
Groupe départemental de coordination Handiscol	FEURTEY Daniel	Monsieur le Directeur général adjoint - Développement social, éducatif et culturel ou son représentant
Comité DEpartemental des Retraités et Personnes Agées du Territoire de Belfort (CODERPA)	ACKERMANN Yves, Président du bureau du CODERPA ou son représentant : FEURTEY Daniel MAILLARD Jérôme, Directeur général des services départementaux membre titulaire 2ème collègue	DRO Françoise, Directrice des personnes âgées et des personnes handicapées, membre suppléant 2ème collègue
Conseil d'Administration de « l'Association de Gestion du Centre d'Action Médico-sociale Précoce du Doubs et de l'Aire Urbaine »	FEURTEY Daniel	DUPUIS Béatrice Directrice des actions de santé
Conseil départemental consultatif des personnes handicapées du Territoire de Belfort (1er collègue)	FEURTEY Daniel JABER Samia RETAILLEAU Dominique	MAILLARD Jérôme, Directeur général des services départementaux DRO Françoise, Directrice des personnes âgées et des personnes handicapées SCHMITT Brigitte, Responsable du service des personnes âgées
Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité	FEURTEY Daniel RETAILLEAU Dominique PERRIN Cédric  GIRARD Dominique, Responsable du pôle gestion domaniale, en qualité de représentant des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics	FORCINAL Anne-Marie RAYOT Christian MESLOT Damien  REVERCHON André, Responsable du pôle exploitation, en qualité de représentant des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics
Conseil d'administration de l'association de service de repas à domicile du Nord du Territoire de Belfort	MICLO Guy	

- **Transports et déplacements**

<b>Intitulé</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Commission territoriale régionale de Franche-Comté des voies navigables	FORCINAL Anne-Marie	

## - Divers

<b>Intitulé</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Conférence permanente des Conseillers généraux	RAYOT Christian GRUDLER Christophe	
Conseil d'administration de l'observatoire national de l'action sociale décentralisée (O.D.A.S.)	JABER Samia	
Commission départementale de présence postale	FORCINAL Anne-Marie MICLO Guy	
Conseil départemental de sécurité civile	ACKERMANN Yves	RETAILLEAU Dominique
Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général	
Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général	
Commission de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement Européen	MICLO Guy, Vice-président du Conseil général et Conseiller général du Canton de Giromagny	

- **Moyens**

<b>Intitulé</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Commission départementale des marchés publics	ACKERMANN Yves, Président du Conseil général	

## **Arrêté n° 2011-678 relatif à la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique par les professionnels de santé du pôle Actions de santé**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

Vu la directive 98/79/CE relative aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* ;

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6211-3 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2010 fixant les conditions de réalisation du diagnostic biologique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH1 et 2) et les conditions de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique dans les situations d'urgence ;

Vu la décision n° 2010-281 du 13 septembre 2010 de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté désignant les consultations de dépistage anonyme et gratuit de Franche-Comté.

### **Arrête**

#### **— Article 1<sup>er</sup>**

Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort autorise les professionnels de santé du pôle Actions de santé de la Direction des actions de santé et de la protection maternelle et infantile à pratiquer des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2).

#### **— Article 2**

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Belfort, le 04 mai 2011

Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves Ackermann

## **Arrêté n° 791-2011**

### **fixant le coût horaire de référence pour l'intervention d'une assistante de vie à domicile dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu,

- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;
- la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- le décret n° 2001-1085 du 20 novembre 2001 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- la circulaire CNAV n°2010-85 du 14 décembre 2010 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

## **Arrête**

### **— Article 1er**

Le coût de référence pour une heure d'intervention d'une assistante de vie au domicile d'une personne âgée dans le cadre de l'APA est fixé comme suit :

- 1 heure d'intervention en service mandataire d'aide à domicile 12,48 euros,
- 1 heure d'intervention en service prestataire d'aide à domicile 18,80 euros,
- 1 heure d'intervention d'aide à domicile en contrat de gré à gré 10,39 euros.

— **Article 2**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être introduit dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

— **Article 3**

Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité.

**Belfort, le 13 mai 2011**  
**Le président du Conseil général,**  
**Signé : Yves Ackermann**

**Arrêté n°2011-962  
portant représentation des élus au sein de la Commission  
Exécutive du Groupement d'Intérêt Public Maison  
Départementale des Personnes Handicapées (Comexé du  
GIP MDPH) du Territoire de Belfort**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 146-9 et L 241-5 ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code du travail ;

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort » du 28 février 2006 ;

Vu l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort » du 17 mai 2010 ;

Vu l'article L.3221-7 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 DG-CG 11.3 du 31 mars 2011 relative à l'élection du Président du Conseil général

## Arrête

### — Article 1<sup>er</sup>

La représentation des élus au sein de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort (GIP MDPH), désignée par le Président du Conseil général, est arrêtée comme suit :

- Daniel FEURTEY
- Samia JABER
- Marie-José FLEURY
- Dominique RETAILLEAU
- Didier VALLVERDU

La liste des Directeurs départementaux, désignés par le Président du Conseil général, est arrêtée comme suit :

- Jérôme MAILLARD, Directeur des Services départementaux
- Hélène LESTARQUIT, Directrice général adjointe du Développement interne
- Evelyne DOLARD, Directrice de l'éducation, de la culture et des sports
- Béatrice DUPUIS, Directrice des actions de santé
- Serge VARVATIS, Directeur de l'enfance et de la famille

La liste des personnes qualifiées, désignées par le Président du Conseil général, est arrêtée comme suit :

- Michel BERNE, Représentant des Maires
- Emilie CANALIS, Directrice de la Confédération de Gérontologie.

### — Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

### — Article 3

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Belfort, le 26 mai 2011  
Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves Ackermann

## **ARRETE N° 2011-673**

### **Désignation du représentant du président de la commission d'appel d'offres**

#### **Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** l'article L.3221-3 al.1 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président du Conseil général à donner délégation de fonction aux membres du conseil général

**VU** l'article 22-I-2° du Code des marchés publics relatif à la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) des départements

**VU** la délibération n° 5 DG-CG 11.3 du Conseil général du Territoire de Belfort du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil général

**VU** la délibération n° 10 DGADI-CG 11.3 du conseil général du 31 mars 2011 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres

**Attendu** que le Président du conseil général, Yves Ackermann, est président de droit de la CAO

**Attendu** que la CAO ne peut valablement délibérer en cas d'absence ou d'empêchement de son président

**Attendu** que le président de la CAO peut se faire représenter en cette qualité par un vice-président du conseil général ou, en cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents, par un membre du conseil général

**Attendu** que tous les vice-présidents du conseil général sont membres de la CAO et sont ainsi empêchés d'exercer la fonction de représentant du président de la CAO

**Attendu** que Monsieur Pierre OSER, conseiller général, n'est pas membre de la CAO

Sur la proposition du Directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

**ARRETE**

**Article 1er**

Délégation de fonction est accordée à Monsieur Pierre OSER, conseiller général, à l'effet de présider la CAO, en cas d'absence ou d'empêchement de son président, Monsieur Yves ACKERMANN.

**Article 2**

Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président du conseil général.

Elle prend effet à la date de son affichage à l'hôtel du département.

Cette délégation est accordée pour la durée du mandat du Président du conseil général.

Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Elle prend fin de plein droit si le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

**Article 3**

Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché et publié au recueil des actes administratifs de la collectivité
- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort
- transmis à l'intéressé

Certifié exécutoire suite à la transmission en préfecture,

Belfort, le 3 mai 2011

Le Président,  
Signé : Yves Ackermann

## Arrêté n° 2011-674

**Institution d'une commission pour l'analyse des marchés soumis à une procédure adaptée, dite « commission MAPA »**

### **Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales autorisant le conseil général à charger le président, pour toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**VU** les articles 26 et 28 du code des marchés publics fixant les conditions dans lesquelles les marchés publics peuvent être passés selon une procédure adaptée

**VU** la délibération n° 5 DG-CG 11.3 du Conseil général du Territoire de Belfort du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil général

**VU** la délibération n° 11 DGADI-CG 11.4 du Conseil général du 18 avril 2011 autorisant le président, pour toute la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

**Attendu** que le Président du Conseil général, Yves Ackermann, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, est seul compétent pour attribuer les marchés passés selon une procédure adaptée

**Attendu** que les marchés et accords-cadres de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée jusqu'à un seuil fixé par décret (au jour de la rédaction du présent arrêté : 4.845.000 € HT),

**Attendu** que les marchés et accords-cadres de fournitures peuvent être passés selon une procédure adaptée jusqu'à un seuil fixé par décret (au jour de la rédaction du présent arrêté : 193.000 € HT),

**Attendu** que les marchés et accords-cadres de services relevant de l'article 29 du code des marchés publics peuvent être passés selon une procédure adaptée jusqu'à un seuil fixé par décret (au jour de la rédaction du présent arrêté : 193.000 € HT),

**Attendu** que les marchés et accords-cadres de services relevant de l'article 30 du code des marchés publics peuvent être passés selon une procédure adaptée, quel que soit leur montant,

**Attendu** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) connaît notamment des marchés dont le montant est supérieur à ces seuils et qui sont soumis à une procédure formalisée,

Sur proposition du Directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

## **ARRETE**

### **Article 1er : objet de la commission MAPA**

Une commission MAPA est instituée.

Elle a compétence pour connaître :

- de l'ouverture et l'enregistrement du contenu des plis reçus pour les marchés d'un montant estimé supérieur ou égal aux seuils fixés à l'article 26 du code des marchés publics,
- des marchés publics et des accords-cadres passés par la collectivité selon une procédure adaptée, et dont le montant estimé est supérieur ou égal à 20.000 € HT et inférieur aux seuils fixés à l'article 26 du code des marchés publics,
- de leurs avenants d'un montant supérieur à 5% du montant du marché initial,

La commission analysera les offres des candidats et formulera une proposition d'attribution de ces marchés.

Sur la base de cet avis consigné dans un procès-verbal, le président du conseil général, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, attribuera ces marchés.

En cas d'urgence impérieuse, conformément aux situations décrites au 1° du II de l'article 35 du code des marchés publics, les marchés peuvent être attribués sans réunion préalable de la commission MAPA.

### **Article 2 : composition de la commission MAPA**

La commission MAPA est composée des membres suivants, sans titulaires ni suppléants :

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| - Yves Ackermann      | - Daniel Feurtey       |
| - Pierre Oser         | - Dominique Retailleau |
| - Anne-Marie Forcinal | - Christian Rayot      |
| - Guy Miclo           | - Samia Jaber          |
| - Marie-José Fleury   |                        |

Chacun des membres a voix délibérative.

La commission MAPA est assistée d'agents de la collectivité, qualifiés dans la matière qui fait l'objet des consultations ou en matière de marchés publics. Ces agents participent à la commission avec voix consultative.

**Article 3 : fonctionnement de la commission MAPA**

La commission MAPA se réunit deux fois par mois.

Pour chaque marché, les observations et les avis formulés par la commission MAPA sont consignés dans un procès-verbal.

La commission peut valablement délibérer, lorsque le quorum, fixé à trois membres, est atteint.

Afin de permettre aux membres de la commission de prendre connaissance des marchés qui vont leur être présentés, les services devront transmettre, par messagerie à la DAJAP (destinataire : DI juridique), au plus tard à 17 h le mardi précédent la réunion, un fond de dossier relatif aux marchés qu'ils présenteront (document de synthèse de la procédure suivie, tableau d'analyse des offres, proposition d'attribution).

L'ordre du jour de la commission sera arrêté au vu de ces transmissions.

Sur la base de ces documents, la DAJAP préparera les procès-verbaux des réunions et communiquera les dossiers aux secrétariats des membres de la commission MAPA.

**Article 4**

Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché et publié au recueil des actes administratifs de la collectivité
- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort

Certifié exécutoire suite à la transmission en préfecture,

Belfort, le 3 mai

Le Président,  
Signé : Yves Ackermann



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

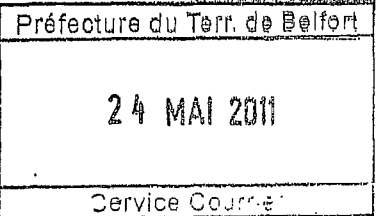
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT  
SOCIAL EDUCATIF ET CULTUREL

**ARRÊTÉ N° 2011077-0002**

***portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort***

Le Préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort



VU :

- le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 146-9 et L 241-5 ;
- le code de la sécurité sociale ;
- le code du travail ;
- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées ;
- le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- l'arrêté n°200605190977 du 18 mai 2006 portant nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie ;
- les propositions du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et des représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales ;
- la désignation des représentants du Département par le Président du Conseil général

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et du directeur général des services du département du Territoire de Belfort ;

**ARRÊTENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté portant nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Territoire de Belfort du 18 mai 2010 est modifié ainsi qu'il suit :

**1) Membres représentants du département désigné par le Président du Conseil général**

- Monsieur Daniel Feurtey, titulaire (en remplacement de Madame Sylviane Fleury)
- Monsieur Jérôme Maillard, titulaire (en remplacement de Monsieur Etienne Petitmengin)
- Madame Brigitte Schmitt, titulaire (en remplacement de Madame Françoise Dro)
- Madame Béatrice Millet, suppléante, (en remplacement de Brigitte Schmitt devenue titulaire)

**3) Membres proposés par le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et leurs familles**

- Monsieur Patrick Bonnet, représentant l'ADAPEI, titulaire (en remplacement de Madame Françoise Girod)
- Madame Marie-Jeanne Labolle, représentant l'ADAPEI, suppléante (en remplacement de Patrick Bonnet devenu titulaire)
- Madame Claudine Bohl, titulaire, représentant l'APF, titulaire (en remplacement de Monsieur Pierre Fourel)

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le directeur général des services départementaux, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur général adjoint du développement social, éducatif et culturel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du département du Territoire de Belfort.

Fait à BELFORT, le

02 MAI 2011

*Le Préfet,*

*Benoît BROCARD*

*Le Président du Conseil général,*

*Yves ACKERMANN*

